# Compte-rendu de la réunion extraordinaire du Conseil Municipal du 31 mai 2017 qui s'est tenue à la Mairie d'Osselle-Routelle

### Conseillers présents :

M. DAGON-LARTOT – M. BAÏOTTO– Mme BULLIARD – M. CUCHE — Mme GRILLON – M. HYVERNAT – M. LARTOT – M. LOLLIOT – Mme OLSZAK – M. LAFFIN – M. PRETET

Conseillers absents: M. BOUVERET – Mme GEGOUT (a donné procuration à Mme GEGOUT) – Mme GRAPPEY (a donné procuration à Mme OLSZAK)

Conseillers absents non excusés: Mme BOILLOT - Mme GODAIN - M. KHELIFI - M. MICHELIN

La séance est ouverte à 19h00 Secrétaire de séance : M. BAIOTTO

## Convention d'utilisation de la salle des Francas pour les ateliers participatifs avec la C.A.G.B

Afin d'organiser les Ateliers participatifs avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon concernant le projet de la base de loisirs sur Osselle, la commune a fait la demande au SIVOS RPI des 3 Moulins de mise à disposition de la salle des Franças, salle de restauration de l'école maternelle située sur Routelle, pour les dates des 12 et 19 juin 2017.

Le RPI ayant accepté cette proposition par délibération du 24 mai 2017, il est proposé aux conseillers municipaux d'autoriser le Maire à signer la convention, annexée à la présente délibération, prévoyant notamment la mise disposition de la salle des Francas à la commune pour les 12 et 19 juin 2017 (de 18h30 à 22h) et le nettoyage de la salle à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

La séance est levée à 19h20

Le Maire, Pierre DAGON-l

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2017 qui s'est tenue à la Mairie quartier Routelle

#### Conseillers présents :

M. DAGON-LARTOT – M. BAÏOTTO – M. BOUVERET – Mme BULLIARD – M. CUCHE – Mme GEGOUT Mme GRILLON – M. LOLLIOT – M. MICHELIN – Mme OLSZAK et Mme GRAPPEY (à partir du point n°6)

## Conseillers excusés

Mme GRAPPEY qui donne procuration jusqu'à son arrivée à Mme OLSZAK, M HYVERNAT qui donne procuration à Mme BULLIARD, M. PRETET qui donne procuration à M. DAGON-LARTOT, M. LARTOT qui donne procuration à M BAÏOTTO

#### Conseillers absents

Mme BOILLOT - Mme GODAIN- M. KHELIFI - M. LAFFIN

La séance est ouverte à 20h50

Secrétaire de séance : Mme GRILLON.

## 1 – Approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 12 et 31 mai 2017

Les Conseillers n'ayant pas d'observation à émettre, les comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

## 2 – Diagnostic du réseau d'eau : choix du prestataire

3 entreprises ont répondu à la demande sur le quartier de Routelle et proposent toutes l'option de géolocalisation informatisée des compteurs et du réseau :

- Le cabinet VERDI pour 17 403 € HT sans option et 21 653,82 € HT avec option
- Le cabinet JDBE pour 10 810 € HT sans option et 15 345 € HT avec option
- Le cabinet NALDEO pour 13 560 € HT sans option et 19 190 € avec option. Ce cabinet propose, dans son prix de faire un état du réseau d'eau du quartier, mais, ce n'est pas l'objectif de ce diagnostic.

Le choix se porte sur l'offre avec option du cabinet JDBE

## La délibération est adoptée à l'unanimité

## 3- Projet du RPI des 3 moulins : mise en place d'un abribus devant l'école maternelle

Le projet du RPI d'installation d'un abribus par le RPI est examiné par la commune pour pouvoir bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police. Le RPI rembourserait les frais à la commune et le transfert de propriété se ferait alors vers le syndicat scolaire. Le coût global de l'achat de l'abri, de son installation sur dalle et du montage s'élèverait à 3 382,74 € HT.

Les conseillers indiquent que les enfants descendant du bus à son arrivée rentrent directement dans l'école. Les instituteurs ne sont pas en retard pour la sortie des classes, les parents attendent donc peu de temps.

Une enquête est en cours auprès des parents d'élèves pour juger de sa nécessité et de sa localisation éventuelle.

Les conseillers préfèreraient prioriser la sécurité pour les enfants et leurs parents pour l'accès à l'école (par exemple : création d'un trottoir, un sens unique accessible aux bus, véhicules prioritaires et ayants droits seuls, etc...)

La délibération est reportée à un prochain conseil municipal après les résultats de l'enquête

## RAPPEL pour la sécurité de tous :

LA CIRCULATION DE L'ACCES A L'ECOLE EST LIMITEE A 30 KM/HEURE JUSQU'AU PARKING, S'ENSUIT UN SENS INTERDIT SAUF RIVERAINS

## 4 – Fermeture et ouverture des postes de secrétariat de Mairie

Dans le cadre de la modification et de la réduction du nombre de grades d'adjoints administratifs il convient d'actualiser les postes de nos 2 secrétaires.

- Fermeture d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à 20 h par semaine et ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 20h par semaine à compter du 1er juillet 2017.

- Fermeture d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à 30 h par semaine et ouverture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 30h par semaine à compter du 1er juin 2017, date de renouvellement du contrat de l'agent.

La délibération est adoptée à l'unanimité :

## 5 - Contrat adjoint administratif: avenant

Dans le cadre de la modification des postes de secrétaire de mairie, M. le Maire propose de passer au 1<sup>er</sup> juillet 2017 un avenant au poste d'adjoint administratif de M. Nicolas HAMEL pour le faire passer au poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe nouvellement créé positionnant ainsi les 2 secrétaires au même grade.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Avec l'accord des conseillers, Monsieur le Maire passe au point 8.

## 8 - Vente du chemin communal à M VUITTENEZ (quartier Osselle)

M. VUITTENEZ souhaite acquérir en prolongation de son terrain, une partie de la parcelle 1038 (chemin communal) située entre la rue du Portail de Roche et la rue de l'Ecluse. Il n'y a pas d'incidence sur la circulation, ni enclave aux autres parcelles. Par contre le chemin communal serait séparé en 2 bouts et pourrait créer une coupure peut-être irréversible; les voisins proches n'ont pas été informés de cette demande et il est nécessaire d'avoir leurs points de vue.

La décision est reportée.

Arrivée de Madame Grappey à 21h40.

## 6 - Fosse et portique terrain de foot Routelle : choix du prestataire

Sortie de M. Pierre DAGON LARTOT partie prenante (pour mémoire, qui a une procuration) La procuration de M Michel LARTOT partie prenante n'est pas prise en compte pour ce vote.

Afin de limiter les stationnements illicites par les gens du voyage sur ce terrain communal et avant de définir son utilisation future, il est proposé de réaliser un fossé et d'installer un portique :

Pour: 7 Contre: 0 Abstentions: 4

Le projet est adopté à la majorité

Etude des 2 devis présentés:

1 - TP LARTOT pour un montant de 2 032,00 € HT 2 - ETA TP CLERC pour un montant de 2 985,00 € HT

Les montants pour la création du fossé étant quasiment identiques, la différence de prix se situe dans le choix du portique, simple pour l'entreprise TP LARTOT, réglable pour l'entreprise ETA TP CLERC.

Votes pour le choix de l'entreprise TP LARTOT :

<u>Pour: 2</u> <u>Contre: 7</u> <u>Abstention: 2</u>

Vote pour le choix de l'entreprise ETA TP CLERC

<u>Pour: 2</u> <u>Contre: 8</u> Abstention: 1 La majorité des conseillers souhaite avoir des devis avec des critères équivalents afin de pouvoir se prononcer au mieux.

La décision est reportée au prochain Conseil.

## 7 - Nettoyage du fossé chemin de la tour choix du prestataire

Il convient de remettre en état le fossé situé chemin de la Tour sur le quartier d'Osselle pour cause de ruissellement des pluies et risques d'inondation des riverains :

2 devis sont présentés :

TP LARTOT pour un montant de

747,50 € HT (curage des fossés et évacuation des déblais)

CADOUX et FILS pour un montant de 320,00 € HT (reprise des fossés et déblais mis en merlon)

L'entreprise CADOUX et FILS est retenue à la majorité :

<u>Pour: 10</u> <u>Contre: 0</u> Abstention: 1

Retour de Monsieur DAGON LARTOT dans la salle

## 9 – Questions diverses

<u>Plan de sauvegarde</u>: les personnes âgées ou handicapées souhaitant être contactées par la Mairie lors d'évènements climatiques exceptionnels pouvant les mettre en difficultés peuvent se faire recenser à la mairie; un simple appel téléphonique suffit pour se faire enregistrer. Tel : 03 81 63 61 40.

Fermeture estivale des mairies: du lundi 31 juillet au mardi 15 août inclus. Réouverture mercredi 16 août.

<u>Transport des collégiens</u>: il sera payant (abonnement Pass Ginko annuel à 176 €). Les tarifs sont dégressifs à partir du deuxième enfant. Les dossiers sont à retourner avant le 4 juillet 2017 pour s'assurer de la réception de la carte avant la rentrée scolaire.

Toit préau école d'Osselle: une fuite a été signalée; à faire vérifier pour éventuelles réparations.

La séance est levée à 22h45

Le Maire,

Pierre DAGON-I

## Rappels:

Les beaux jours sont là, vous profitez de votre terrasse, jardin, voire de votre piscine.

Merci de respecter votre voisinage en évitant un surplus de décibels (cris, musique forte, etc...).

Merci de tailler votre haie et/ou arbres qui pourraient gêner vos voisins ou les piétons.

<u>Mardi 1<sup>er</sup> Août</u>: Mardis des Rives organisés par le Grand Besançon avec 2 concerts et feux d'artifices (+ d'infos sur le site www.osselle-routelle.fr)